



1 AN DE SPÉCIALISATION EN ALTERNANCE

Le chargé des ressources humaines est adjoint ou assistant du responsable du management ou du développement des ressources humaines dans l'entreprise. Il travaille sur l'ensemble des outils de la fonction. Il peut être aussi gestionnaire et en responsabilité directe du management d'une des fonctions de la Direction RH. Sa technicité le fait reconnaître comme un collaborateur de confiance de la fonction RH, ce qui le conduira vers les fonctions de responsable RH.

BAC+3 CRH

Chargé des Ressources Humaines

LES MÉTIERS PRÉPARÉS

- Assistant Ressources Humaines
- Assistant paye
- Responsable de gestion du personnel
- Chargé de formation

LA FORCE D'UN RÉSEAU

La formation est proposée par le CFA de Bourges, parrainée par Pôle Paris Alternance.

5

AXES

DROIT DU TRAVAIL

- Relations individuelles du travail
- Relations collectives du travail
- Droit de la protection sociale

MANAGEMENT ET STRATÉGIE

- Diagnostic financier
- Management des organisations
- Stratégie des entreprises
- Gestion des conflits
- Politique salariale

OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- TOEIC
- Rapport d'activité
- PCIE
- Projet Voltaire
- Scénario pédagogique d'urgence
- Projet pédagogique

GESTION OPÉRATIONNELLE RH

- Communication professionnelle
- Gestion des carrières et formation
- Psychologie sociale
- Techniques de recrutement

GESTION ADMINISTRATIVE RH

- Gestion budgétaire
- Fiscalité des Ressources Humaines
- Élaboration & Gestion de la paie
- Comptabilité paie (logiciel paie)

En bonus la certification du projet Voltaire en e-learning !





70%
en entreprise

BAC+3 CRH

Chargé des Ressources Humaines

DIPLÔME

Diplôme professionnel de niveau VI :
BAC + 3
Chargé des Ressources Humaines

DURÉE DE LA FORMATION

Contrat de 12 mois en alternance :
70% en entreprise
30% en centre de formation

Arrêté du 19/04/2011 publié au JO du 12-05-2011
Diplôme reconnu RNCP
(Répertoire National des Certifications Professionnelles)
Code NSF315n

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un BAC + 2 ou d'une certification de niveau V
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Salariés : sous réserve d'une prise en charge

LES PUBLICS ÉLIGIBLES

- Personnes de moins de 31 ans
- Demandeurs d'emploi inscrits ou non auprès de Pôle Emploi
- Salariés d'entreprise (CIF, Période de Professionnalisation...)

CFA Centre de Formation CM.CCI du Cher

149-151 rue de Turly 18000 BOURGES T. 02 48 23 53 73 @. cfa@cfa-bourges.fr
www.cfa-bourges.fr

Géré par les Chambres de Métiers de Commerce et d'Industrie du Cher avec le concours financier du Conseil Régional et du Fonds Social Européen • SIRET 308 049 725 00036 - APE 8532Z

